

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE LUNDI
4 FÉVRIER 2019 , À 11 H 45, AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-
PAUL, (SALLE DU CONSEIL) ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS
LES CONSEILLERS (ÈRE) :**

THÉRÈSE LAMY	MICHEL Fiset
LUC A. GOUDREAU	
GASTON DUCHESNE	GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire
Monsieur JEAN FORTIN.

MEMBRE ABSENT

Monsieur Michaël Pilote, conseiller du district no 4

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS

Monsieur Martin Bouchard, directeur général
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire
de la présente assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 11 h 45, le Maire Monsieur Jean Fortin, Président de l'assemblée, ayant
constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un
moment de réflexion.

19-01-022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au greffier, Monsieur Émilien Bouchard, de faire
lecture de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de
convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à
chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière
impartie par la Loi;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite par le greffier de la Ville,
Monsieur Émilien Bouchard, séance tenante;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la
conseillère Thérèse Lamy, appuyée de Monsieur le conseiller Luc A.
Goudreau et unanimement résolu:**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté à savoir :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
LUNDI LE 4 FÉVRIER 2019 À 11 H 45
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)**

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le LUNDI 4 FÉVRIER 2019 à compter de 11h45 à l'endroit désigné soit au 15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants à savoir :

- A- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**
- D- RÈGLEMENT**
- E- RÉOLUTIONS:
ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**
 - 1. Centre de gestion du complexe PFM :
 - a) renouvellement du cautionnement pour un prêt
 - b) renouvellement du cautionnement pour une marge de crédit
- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- LOISIRS, PARCS ET CULTURE**
- F- AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES**
- G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- H- QUESTIONS DU PUBLIC**
- I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 31^{ième} JOUR DU MOIS DE
JANVIER DE L'ANNÉE DEUX MILLE DIX-NEUF.**

Émilien Bouchard
Greffier

Adoptée unanimement.

**RÉSOLUTIONS
ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**

**19-02-023 CENTRE DE GESTION DU COMPLEXE PFM – RENOUELEMENT
DU CAUTIONNEMENT POUR UN PRÊT**

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 octobre 2017, Mme Vicky Lizotte, directrice du Service de l'information financière et du financement au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire autorisait la Ville de Baie-Saint-Paul à se porter caution du *Centre de Gestion du Complexe PFM* (dossier AM289566) pour un prêt de 400 000.\$ auprès de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix), le tout tel qu'il appert de la lettre jointe à la présente;

CONSIDÉRANT que le Centre de Gestion du Complexe PFM désire procéder au renouvellement du prêt au montant de 400 000.\$ sur vingt (20) ans auprès de La Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix) ;

CONSIDÉRANT que l'institution financière exige que la Ville se rende caution de cette obligation (renouvellement du prêt);

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé par Madame la conseillère Thérèse Lamy et résolu unanimement :

QUE la Ville de Baie-Saint-Paul se porte caution en faveur du Centre de gestion du complexe PFM d'un montant de 400 000\$ pour vingt (20) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de modification ou de renouvellement d'un prêt à terme joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'Annexe A.

QUE la Ville demande au Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation (renouvellement du prêt).

QUE le Maire suppléant en date de la signature des documents appropriés ainsi que le Greffier, Monsieur Émilien Bouchard ou l'assistante greffière Mme Françoise Ménard soient et ils le sont par la présente autorisés à procéder à la signature dudit acte de renouvellement de cautionnement du prêt (convention de modification ou de renouvellement d'un prêt à terme) à intervenir et à convenir de toutes les clauses habituelles et nécessaires en semblables matières.

Adoptée unanimement.

19-02-024

CENTRE DE GESTION DU COMPLEXE PFM – RENOUELEMENT DU CAUTIONNEMENT POUR UNE MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 octobre 2017, Mme Vicky Lizotte, directrice du Service de l'information financière et du financement au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire autorisait la Ville de Baie-Saint-Paul à se porter caution du *Centre de Gestion du Complexe PFM* (dossier AM289567) pour une marge de crédit de 100 000.\$ auprès de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix), le tout tel qu'il appert de la lettre jointe à la présente;

CONSIDÉRANT que le Centre de Gestion du Complexe PFM désire procéder au renouvellement pour 3 ans d'une marge de crédit variable au montant de 100 000.\$ pour ses dépenses de fonctionnement auprès de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix);

CONSIDÉRANT que l'institution financière exige que la Ville se rende caution de cette obligation;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Fiset et résolu unanimement :

QUE la Ville de Baie-Saint-Paul se porte caution en faveur du Centre de gestion du complexe PFM d'un montant de 100 000\$ pour le renouvellement d'une marge de crédit d'une durée de 3 ans selon les termes et conditions

mentionnés dans le projet de convention de modification de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'Annexe B.

QUE la Ville demande au Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

QUE le Maire suppléant en date de la signature des documents appropriés ainsi que le Greffier, Monsieur Émilien Bouchard ou l'assistante greffière Mme Françoise Ménard soient et ils le sont par la présente autorisés à procéder à la signature dudit acte de renouvellement de cautionnement (convention de modification de convention) d'une marge de crédit de 100 000\$ à intervenir et à convenir de toutes les clauses habituelles et nécessaires en semblables matières.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention n'est faite de la part des membres du conseil.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le Maire, Monsieur Jean Fortin, déclare cette période des questions du public ouverte et demande aux intervenants dans la salle de s'adresser au Président d'assemblée afin de conserver le décorum.

Considérant qu'aucune intervention de la part des gens présents dans cette salle n'est adressée aux membres du Conseil, le Maire déclare cette période des questions du public close.

19-01-025 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé de Madame la conseillère Thérèse Lamy et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 11 heures 50 minutes.

Adoptée unanimement.

Monsieur Jean Fortin
Maire

Émilien Bouchard
Greffier